Nations Unies E/CN.5/2015/4*

Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-troisième session
4-12 février 2015
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux

Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré comme suite à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2014/7, par laquelle il prie le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres et des autres parties concernées sur : a) un ou plusieurs thèmes possibles pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, qui se déroulera en 2017; b) la manière dont l'examen et l'évaluation pourraient mieux favoriser l'intégration sociale et l'élargissement de la participation des personnes âgées au développement; c) la manière d'intégrer les questions relatives au vieillissement et aux personnes âgées dans les travaux de ses commissions techniques, ainsi que sur les options concernant les modalités futures du troisième processus d'examen et d'évaluation.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 janvier 2015).

14-64938* (F) 190115 190115

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, adopté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, déclare qu'il faut suivre de manière systématique la façon dont le Plan est appliqué par les États Membres si l'on veut améliorer la qualité de vie des personnes âgées et que la Commission du développement social doit être chargée du suivi et de l'examen de son application[1]. Dans sa résolution 42/1, sur les modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, la Commission du développement social a décidé de procéder tous les cinq ans à l'examen et à l'évaluation dudit plan. En outre, il a été demandé aux commissions régionales de promouvoir et de faciliter à l'échelon régional l'application, l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, ainsi que la diffusion de données sur la question.

2. Dans sa résolution 2014/7, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres et des autres parties concernées sur : a) un ou plusieurs thèmes possibles pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, qui se déroulera en 2017; b) la manière dont l'examen et l'évaluation pourraient mieux favoriser l'intégration sociale et l'élargissement de la participation des personnes âgées au développement; c) la manière d'intégrer les questions relatives au vieillissement et aux personnes âgées dans les travaux de ses commissions techniques; d) ainsi que les options concernant les modalités futures du troisième processus d'examen et d'évaluation.

3. La section II du présent rapport donne un aperçu des modalités des premier et deuxième cycles d'examen et d'évaluation menés par la Commission du développement social en 2007-2008 et 2012-2013.

4. On trouvera dans la section III un résumé des vues des États Membres[2] et des observateurs au sujet du choix d'un ou de plusieurs thèmes et des modalités possibles du troisième cycle d'examen et d'évaluation, telles qu'elles ressortent des réponses qu'ils ont adressées à une note verbale, ainsi que les contributions d'autres parties concernées, notamment la société civile et les coordonnateurs chargés de la question du vieillissement des commissions régionales de l'ONU.

5. Dans la section IV sont exposées les options concernant les modalités futures du troisième cycle d'examen et d'évaluation, qui tiennent compte des discussions en cours et des faits nouveaux intervenus au niveau intergouvernemental.

---

[1] *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 131 et 132.

[2] Les États Membres et les observateurs ont été consultés par la voie d'une note verbale en date du 25 août 2014. Les commissions régionales et les organisations de la société civile formant le « Groupe des parties prenantes sur le vieillissement » ont également été consultées.

II. Aperçu des modalités des premier et deuxième cycles d'examen et d'évaluation

A. Premier cycle d'examen et d'évaluation

6. À sa quarante et unième session, en février 2003, la Commission du développement social est convenue d'adopter une approche descriptive qui parte de la base pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Dans sa résolution 44/1, elle a invité toutes les principales parties prenantes, notamment la société civile, à s'associer à l'examen et à l'évaluation, et à prendre part aux diverses activités et manifestations. Elle a aussi invité les États Membres à effectuer un premier recensement des mesures qu'ils avaient prises depuis la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue en 2002 et à recenser les domaines qui feraient l'objet d'un examen participatif approfondi. À sa quarante-quatrième session, en février 2006, elle a adopté des procédures et un calendrier pour le premier cycle d'examen et d'évaluation. À l'issue de consultations participatives au niveau national, il était prévu que les gouvernements procèdent à un échange de données d'expérience lors de rencontres régionales organisées par les commissions régionales. Les États Membres ont été encouragés à inclure dans leurs rapports des politiques relatives au vieillissement et des initiatives tendant à systématiser la prise en considération du vieillissement.

7. Les conclusions tirées au niveau régional ont contribué aux travaux d'examen et d'évaluation d'ensemble menés par la Commission du développement social à ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions, en 2007 et 2008 respectivement, lors d'un débat plénier et d'une série de tables rondes et de manifestations sur le thème « Faire face aux problèmes du vieillissement et saisir les possibilités qu'il offre ». Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont présenté les conclusions des réunions organisées dans les différentes régions. Par ailleurs, 65 rapports sur l'application du Plan d'action ont été reçus d'États Membres, détaillant les succès remportés et les obstacles rencontrés et donnant une vue d'ensemble des priorités nationales. Le résultat de l'examen a été présenté dans la résolution 46/1 de la Commission.

8. Le premier cycle d'examen et d'évaluation a donné lieu à plus de 70 rapports de pays, de toutes les régions, établis à l'occasion des activités régionales d'examen et d'évaluation, ainsi qu'à l'élaboration d'un certain nombre de rapports mondiaux consacrés aux principaux faits nouveaux intervenus depuis la tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement[3]. Il a toutefois révélé certaines faiblesses du processus.

9. Le manque de ressources et de capacités de deux commissions régionales et d'un certain nombre d'États Membres a fait de l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis 2002 une entreprise difficile. Dans les régions où le vieillissement de la population est le plus prononcé, l'intérêt pour le processus d'examen et d'évaluation a été plus marqué et les ressources mises à disposition par les États Membres comme par les commissions régionales plus importantes, ce qui a permis de recueillir des informations plus larges et diversifiées sur la vie des personnes

[3] Pour un examen détaillé des résultats du premier cycle d'examen et d'évaluation, voir les documents E/CN.5/2008/2, E/CN.5/2008/7 et A/63/95.

âgées dans ces régions. Le processus d'examen et d'évaluation a, en outre, été facilité par l'existence de statistiques quantitatives et qualitatives normalisées, ventilées par âge, tirées de recensements, ainsi que de données d'enquêtes auprès des ménages, complétées dans certains cas, en particulier dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), par des enquêtes consacrées spécifiquement aux personnes âgées. En revanche, la participation de la majorité des États Membres présentant un profil démographique plus jeune, généralement associé à un éventail plus large de problèmes de développement, a été limitée.

10. La méthode d'examen et d'évaluation suppose la participation des personnes âgées et de leurs organisations. Cependant, seuls quelques pays de la région de la CEE, et environ la moitié des États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont eu recours à cette approche participative de la base au sommet comme outil principal d'évaluation. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), quant à elle, a fait savoir que près de la moitié des pays étudiés avaient indiqué avoir eu recours à des instruments participatifs tels que les enquêtes de satisfaction auprès des clients et les travaux de groupes de réflexion.

B. Deuxième cycle d'examen et d'évaluation

11. Dans sa résolution 47/3, la Commission du développement social a prié le Secrétaire général de solliciter l'avis des États Membres, notamment, sur les options concernant les modalités futures d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, en vue de la préparation du deuxième cycle d'examen et d'évaluation. Les réponses adressées à la note verbale du Secrétariat ont révélé que les États Membres préféraient conserver les mêmes modalités d'examen et d'évaluation que pour le premier, en mettant toutefois davantage l'accent sur une méthode ouverte de coordination[4].

12. Dans sa résolution 2010/14 le Conseil économique et social a décidé que le deuxième cycle d'examen et d'évaluation comprendrait des activités préparatoires aux niveaux national et régional, y compris celles menées par les commissions régionales, qui devront s'achever en 2012. En outre, il a été décidé que le thème du deuxième cycle serait « Mise en œuvre intégrale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : situation sociale, bien-être et dignité, développement et pleine réalisation de tous les droits fondamentaux des personnes âgées ». Les conclusions tirées aux niveaux national et régional ont été examinées par la Commission à ses cinquantième et cinquante et unième sessions, en 2012 et 2013. À sa cinquante et unième session, en février 2013, la Commission a organisé une table ronde de haut niveau sur le rapport du Secrétaire général sur la question, à laquelle ont participé des représentants de gouvernements de chacun des groupes régionaux, qui ont exposé les résultats des divers réunions et ateliers régionaux[5].

---

[4] La publication des Nations Unies intitulée *Guidelines for review and appraisal of the Madrid International Plan of Action on Ageing* (Directives pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid pour le vieillissement), disponible à l'adresse : www.un.org/ageing/research_papers.html sert de trame à cette méthode d'évaluation.

[5] Pour un examen détaillé des résultats du deuxième cycle d'examen et d'évaluation, voir les documents E/CN.5/2012/5 et E/CN.5/2013/6.

13. Le deuxième cycle d'examen et d'évaluation a donné lieu à l'établissement d'un plus grand nombre de rapports nationaux que le premier, principalement dans les régions de la CEE et de la CEPALC. La CESAP a, de plus, adressé un questionnaire à ses États membres. En dépit du fait que dans deux régions où le vieillissement de la population n'est pas aussi manifeste, le manque de ressources et de capacités des commissions régionales et de leurs États membres continuaient à poser problème, des conférences régionales, des réunions et des ateliers ont été organisés dans toutes les régions[5].

14. Du fait de la grande variété des méthodes d'évaluation possibles, liée aux données et aux indicateurs disponibles comme aux types d'enquêtes, il est, pour de nombreux États Membres, difficile d'évaluer de manière approfondie la situation des personnes âgées et les résultats des politiques menées. En ce qui concerne la société civile, comme lors du premier cycle, l'importance et la forme de sa « participation », dans les régions de la CEE, de la CEPALC et de la CESAP, ont été variables. Certains rapports nationaux ont mentionné la tenue de « consultations » sans plus de précisions, d'autres ont fait référence à des groupes de réflexion ou à d'autres processus de consultation et certains ont fait état du résultat de consultations publiques sur la mise en œuvre des politiques et programmes. Plusieurs pays de la région de la CEE ont également mentionné des consultations tenues avec des experts du monde universitaire, du secteur privé et d'organisations internationales.

15. Le thème retenu pour le deuxième cycle d'examen et d'évaluation était « Mise en œuvre intégrale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : situation sociale, bien-être et dignité, développement et pleine réalisation de tous les droits fondamentaux des personnes âgées »; toutefois, ni les rapports régionaux ni les rapports nationaux ne s'y sont tenus.

III. Résumé des avis des États Membres et d'autres parties prenantes

16. Conformément à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2014/7, une note verbale datée du 25 août 2014 a été adressée aux États Membres par le Secrétariat pour solliciter leur avis sur : a) le ou les thème(s) dont pourrait traiter le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, prévu pour 2017; b) la façon dont le processus d'examen et d'évaluation pourrait mieux contribuer à la promotion de l'intégration sociale des personnes âgées et de leur large participation au développement; c) la manière d'incorporer la question du vieillissement et des personnes âgées au travail des commissions techniques du Conseil économique et social; et d) les options concernant les modalités futures du troisième cycle d'examen et d'évaluation.

17. Conformément à la résolution, les commissions régionales et les acteurs de la société civile qui travaillent sur la question du vieillissement ont également été invités à donner leur avis.

18. Des réponses ont été reçues de la part de sept États Membres : l'Azerbaïdjan, le Costa Rica, El Salvador, Malte, le Mexique, le Qatar et la Roumanie. D'autres réponses ont également été reçues de la part de la CEPALC et de la CESAP. En

outre, plusieurs organisations de la société civile travaillant dans le domaine du vieillissement[6] ont transmis une réponse commune.

A. Thèmes proposés

19. L'Azerbaïdjan a suggéré plusieurs thèmes pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation, notamment les politiques et programmes fondés sur la connaissance des faits pour répondre aux besoins des personnes âgées, l'intégration sociale des personnes âgées, la disponibilité et l'accessibilité des données ventilées par âge ainsi que le développement des infrastructures et l'introduction de technologies modernes visant à favoriser l'autonomisation et la participation des personnes âgées.

20. Le Costa Rica a proposé le thème de l'analyse des points forts et des faiblesses du Plan d'action de Madrid en tant qu'outil pour l'élaboration d'une convention sur les droits fondamentaux des personnes âgées.

21. El Salvador a proposé le thème de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées afin qu'elles ne soient plus vulnérables et qu'elles deviennent détentrices de droits garantis.

22. Malte a suggéré le thème de la citoyenneté active, qui irait au-delà de la focalisation habituelle sur le marché du travail et les services sociaux pour s'intéresser à la participation citoyenne, à la possibilité pour les personnes âgées de contribuer au développement et aux nouveaux rôles qu'elles pourraient jouer, notamment en tant que bénévoles. Le Gouvernement maltais a relevé que ce n'était finalement pas l'âge biologique qui donnait lieu à la discrimination fondée sur l'âge, à la maltraitance et à la pauvreté, mais l'absence de droits en matière de citoyenneté.

23. Le Mexique a suggéré des domaines d'action à privilégier, tels que le contrôle des établissements gérontologiques au sein desquels une assistance médicale et sociale était fournie, le développement et la professionnalisation du travail des aidants, l'importance des campagnes de sensibilisation aux droits fondamentaux des personnes âgées, la mise en place de programmes visant à préparer à la retraite, de politiques publiques instituant des programmes et des activités pour le plein épanouissement des personnes âgées, ainsi que de modèles de prise en charge en fonction de leurs besoins et de leurs préférences.

24. La Roumanie a proposé trois thèmes : la promotion du bénévolat, la promotion et le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et du rôle de mentor joué par les personnes âgées auprès des jeunes, ainsi que la coopération régionale, transnationale et internationale visant à assurer la promotion et la protection des droits des personnes âgées dans le but de faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale dont ils étaient victimes et d'améliorer leur qualité de vie.

25. Le Qatar a proposé le thème de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

26. La CEPALC a noté que s'agissant des problèmes liés aux droits fondamentaux des personnes âgées, trois thèmes étaient régulièrement évoqués par les États

[6] Il s'agit du « Stakeholder Group on Ageing » (Groupe des parties prenantes travaillant sur la question du vieillissement), composé d'ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et également membres du Plan d'action des personnes âgées (New York, NGO Committee on Ageing).

membres de la région : la prise en charge par les systèmes nationaux de protection sociale en vue de promouvoir l'autonomie des personnes âgées et la protection de leur dignité, l'universalisation du droit à la sécurité sociale et la non-discrimination dans l'accès aux pensions de retraite, ainsi que la participation des personnes âgées aux décisions les concernant et leur autonomisation en tant que détentrices de droits fondamentaux.

27. La CESAP a proposé le thème de la promotion et de la protection des droits des personnes âgées, dans une approche visant à les placer au centre de tous les processus de développement.

28. L'organisation non gouvernementale Stakeholder Group on Ageing a suggéré les thèmes suivants : un programme de développement pour l'après-2015 ne négligeant personne, l'éradication de la pauvreté intergénérationnelle, la discrimination à l'égard des personnes âgées, le rôle des personnes âgées au sein de leurs communautés et de la société, l'intégration sociale et la participation à la vie de la société.

B. Comment le processus d'examen et d'évaluation pourrait mieux contribuer à la promotion de l'intégration sociale des personnes âgées et de leur large participation au développement

29. Le Gouvernement costaricien a noté que le processus d'examen et d'évaluation pouvait servir à encourager la participation des personnes âgées dans la société et la reconnaissance de leurs droits fondamentaux.

30. Le Gouvernement salvadorien a fait observer que le processus d'examen et d'évaluation offrait un espace ouvert à la participation des associations et fondations de personnes âgées aux niveaux national, régional et international en vue de leur permettre d'exprimer leur opinion sur les trois orientations prioritaires, à savoir : les personnes âgées et le développement; la promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge; et la création d'environnements porteurs et favorables.

31. Le Gouvernement maltais a relevé qu'au-delà de la méthode partant de la base préconisée, la prochaine étape était de faire participer activement les citoyens à l'élaboration des politiques publiques et de leur permettre d'échanger leurs points de vue et de faire part de leurs arguments avant qu'une politique n'ait été adoptée dans la ligne d'une approche réellement participative de l'élaboration des politiques.

32. Le Gouvernement mexicain a donné des précisions sur la manière dont le processus d'examen et d'évaluation permettait aux pays les moins avancés, en ce qui concerne la promotion de l'intégration et de la participation des personnes âgées au développement, de s'en rendre compte suffisamment tôt. Des propositions pouvaient donc être élaborées pour remédier aux conséquences socioéconomiques du vieillissement de la population, qui seraient évaluées périodiquement au moyen d'un retour d'informations sur la création, la conception et l'élaboration de textes de loi, de politiques et de programmes visant à améliorer les conditions de vie, favoriser la création d'emplois et l'emploi des personnes âgées, et assurer leur participation active et leur pleine intégration dans la société.

33. Le Gouvernement roumain a également noté que la sensibilisation au rôle des personnes âgées dans la société et à ce qu'elles avaient à apporter, ainsi que la promotion de leur participation politique, économique et sociale au moyen d'activités telles que le bénévolat ou le mentorat pouvaient être mises en lumière par la voie du processus d'examen.

34. Le Gouvernement qatarien a souligné l'utilité que présentait le processus d'examen pour la prise de conscience de l'importance de l'intégration sociale des personnes âgées et l'identification des lacunes en vue de parvenir à cette fin.

35. La CEPALC a relevé que le troisième cycle d'examen et d'évaluation dans la région serait axé sur l'application de la Charte de San José des droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes, adoptée lors de la troisième Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'était tenue à San José en mai 2012. Dans ce contexte, il semblerait pertinent d'établir des liens entre les processus d'examen régionaux et mondiaux. Les États Membres pourraient être invités à fixer des indicateurs et des délais en vue de l'adoption de mesures nationales visant à promouvoir l'application des accords régionaux, et du Plan d'action de Madrid, compte tenu des infrastructures institutionnelles, des capacités nationales et des ressources financières mobilisées.

36. La CESAP a fait observer que les résultats de l'examen et de l'évaluation au niveau régional étaient très précis et s'accompagnaient de recommandations concernant les mesures à prendre à l'intention du système des Nations Unies et des États Membres. La CESAP recommandait d'obtenir des résultats plus précis au niveau mondial et de formuler des recommandations plus fermes sur les mesures à prendre à l'intention des responsables des questions de vieillissement, des commissions régionales et des fonds et programmes des Nations Unies en vue d'aider plus efficacement les États Membres à mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid. Le rapport du Secrétaire général devrait contenir des recommandations claires qui, sous réserve d'être acceptables pour les États Membres, pourraient servir de fondement aux résolutions définissant les mesures prioritaires à prendre par les États, ainsi que les tâches du Secrétariat dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation.

37. Comme l'avait reconnu le Secrétaire général dans de précédents rapports, les consultations menées avec des personnes âgées en 2011 et 2012 durant le deuxième cycle d'examen et d'évaluation avaient notamment révélé que la majorité des personnes âgées n'étaient que peu ou pas au fait de l'existence du Plan d'action de Madrid ou de son processus d'examen et d'évaluation[7]. C'est pourquoi, les États Membres et l'ensemble des parties prenantes reconnaissaient clairement que la participation des personnes âgée aux décisions les concernant demeurait un objectif important, y compris dans le cadre du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid.

[7] *Ageing in the Twenty-First Century: A celebration and a Challenge*, (UNFPA/HelpAge International, 2012), chap. IV.

C. Prise en compte systématique de la question du vieillissement dans les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social

38. Le Gouvernement salvadorien a suggéré que le Président du Conseil économique et social demande par écrit aux présidents des commissions techniques d'incorporer les questions relatives aux personnes âgées dans les travaux des commissions. Cette démarche cadre avec les mesures récentes de réforme du Conseil qui veulent que les commissions techniques alignent les thèmes qu'elles traitent sur les questions examinées par le Conseil lors de son débat de haut niveau. De même le bureau du Conseil pourrait étudier la question des personnes âgées lors du débat consacré à l'intégration.

39. Le Gouvernement maltais a suggéré que le Conseil prenne en compte les questions touchant les personnes âgées lorsqu'il examine les grands domaines couverts par les politiques de développement comme la planification, les finances, l'emploi, l'éducation et la santé afin de promouvoir l'intégration de la question du vieillissement et des problèmes des personnes âgées dans les cadres de développement nationaux et les politiques nationales de lutte contre la pauvreté.

40. Le Gouvernement qatarien a souligné qu'il importait de faire une place à la question du vieillissement et aux problèmes des personnes âgées dans le programme de développement pour l'après-2015 et qu'il faudrait demander aux États Membres de communiquer des données permettant de suivre la réalisation des objectifs pertinents. Il a suggéré aussi que le Conseil économique et social consacre une réunion de haut niveau à l'examen des questions touchant les personnes âgées.

41. Le Gouvernement mexicain a estimé que tous les travaux du Conseil portant sur la situation et les difficultés des personnes âgées devraient être envisagés en corrélation avec la question du vieillissement. Les aspects économiques et sociaux du vieillissement devraient être pris en compte pour s'assurer que les principes d'une protection sociale adéquate sont bien établis dans les politiques et les programmes et que la sécurité économique des personnes âgées est garantie.

42. La CEPALC a souligné la nécessité de réfléchir, dans le cadre des travaux de la Commission de la condition de la femme, à la situation des femmes âgées, et en particulier à trois questions importantes : la production de données sur la violence à l'égard des femmes âgées; les soins non rémunérés fournis et reçus par les femmes âgées; et les problèmes particuliers rencontrés par les femmes âgées dans l'accès aux prestations sociales. Elle a aussi estimé que la promotion et la protection des droits des personnes âgées devraient être prises en compte dans l'évaluation du Programme d'action du Caire[8] par l'intermédiaire de la Commission de la population et du développement. Elle a aussi recommandé que les États Membres engagent le FNUAP à prendre davantage en compte la question du vieillissement et la situation des personnes âgées dans ses travaux.

43. La CESAP a estimé que la question des femmes âgées devrait occuper une place plus importante dans les délibérations et les décisions de la Commission de la condition de la femme. Le vieillissement de la population était une question

[8] *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.8), chap. I, résolution 1, annexe.

primordiale qui devrait être examinée de plus près par la Commission de la population et du développement et un élément essentiel du volet social du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Concrètement, la Commission de la condition de la femme pourrait examiner au moins tous les deux ans, au titre d'un point subsidiaire de son ordre du jour, un document de travail sur ce sujet et la Commission de la population et du développement pourrait envisager d'inscrire périodiquement la question du vieillissement de la population comme point subsidiaire de son ordre du jour. De la même manière, le Conseil économique et social pourrait examiner les questions liées au vieillissement tous les quatre ans.

44. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans plusieurs de ses rapports, bien que cela ait été préconisé dans le Plan d'action de Madrid, la question du vieillissement et les problèmes des personnes âgées n'ont en général pas été systématiquement pris en compte dans les politiques nationales, les débats intergouvernementaux et les travaux des organismes des Nations Unies. La réforme du Conseil économique et social et l'élaboration en cours du programme de développement pour l'après-2015 offrent la possibilité d'intégrer pleinement les problèmes des personnes âgées et la question du vieillissement de la population et de faire avancer les débats sur ce sujet au-delà des engagements pris par les États Membres dans le Plan d'action de Madrid.

45. De plus, les États Membres pourraient s'inspirer du succès des mécanismes d'intégration utilisés dans le cas des personnes handicapées, des jeunes et des peuples autochtones et décider d'engager une action intergouvernementale similaire pour faire avancer la cause des personnes âgées.

IV. Procédures et modalités du troisième examen

46. Les observations recueillies par le Secrétariat pour établir le présent rapport et l'expérience acquise lors des deux premiers cycles d'examen et d'évaluation de cinq ans montrent clairement que chaque région procède selon ses propres modalités et priorités, souvent en se basant sur les plans d'action régionaux qui font suite au Plan d'action de Madrid. Afin de promouvoir l'inclusion sociale et la participation des personnes âgées et de concrétiser l'idée originale d'un processus d'examen et d'évaluation à caractère participatif, il serait peut-être indiqué, pour le troisième cycle d'examen, de mettre l'accent sur le déroulement du processus plutôt que sur un thème particulier. Cette approche ouverte permettrait aussi de faire plus largement connaître le Plan d'action de Madrid et les plans d'action régionaux qui y font suite à la population et plus particulièrement aux personnes âgées.

47. Conformément aux délais fixés pour le déroulement du troisième cycle quinquennal d'examen et d'évaluation, les différentes étapes pourraient être les suivantes :

2015 : Décision sur le thème et les modalités prise par la Commission à sa cinquante-troisième session

2016 : Examen et évaluation au niveau national

2017 : Examen au niveau régional

2018 : Examen au niveau mondial à la cinquante-sixième session de la Commission du développement social

V. Recommandations

48. **La Commission du développement social souhaitera peut-être :**

a) Envisager la possibilité d'adopter un thème général pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation et, dans ce cas, d'en choisir l'intitulé;

b) Entériner le calendrier proposé ci-dessus pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation et demander aux États Membres et aux commissions régionales de commencer les consultations pour l'organisation et la conduite du processus d'examen participatif;

c) Souligner auprès des États Membres et des commissions régionales qu'il importe d'agir de manière concertée et uniforme pour ce qui est de faire participer la société civile à la planification et à l'évaluation des processus d'examen;

d) Envisager d'inviter les organisations nationales de personnes âgées à participer plus activement au processus d'examen et à communiquer, par l'intermédiaire de leur gouvernement, les vues de leurs membres sur l'application du Plan d'action de Madrid et des plans d'action régionaux, notamment à la Commission du développement social ou à la commission régionale concernée;

e) Demander aux commissions régionales de faciliter le processus d'examen et d'évaluation dans leurs régions, d'aider les États Membres qui en font la demande à organiser l'examen et l'évaluation au niveau national et d'organiser des réunions d'examen au niveau régional;

f) Inviter les États Membres et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à prendre des mesures concrètes pour intégrer systématiquement la question du vieillissement et les problèmes des personnes âgés, y compris les vues des personnes âgées, dans leurs propres programmes et dans les activités prescrites par les organes délibérants des Nations Unies.